

48 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'Association A'Doc

Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur : A'Doc est une association de jeunes chercheurs de Franche-Comté dont les membres sont des doctorants, des docteurs mais aussi des étudiants de Master 2. Elle a pour principaux objectifs de tisser des relations entre les étudiants de masters, les doctorants et les jeunes docteurs, de valoriser le doctorat et les compétences des jeunes chercheurs, d'informer sur les propositions de doctorat, les débouchés et les poursuites de carrière.

A'Doc est l'interlocuteur privilégié entre les jeunes chercheurs et les 4 écoles doctorales de l'Université de Franche-Comté et représente les chercheurs au Conseil Scientifique de l'UFC.

Elle a prévu d'organiser courant juin, la remise du Prix A'Doc et Jeune Docteur : le Prix A'Doc vise à récompenser deux lauréats par école doctorale : il est demandé aux candidats d'écrire un article à la fois méthodologique, scientifique et compréhensible par tous, portant sur le thème suivant : «Votre recherche, sa réalisation, ses enjeux». Ce prix est accompagné par une publication du recueil des articles aux Presses Universitaires de Franche-Comté.

Pour améliorer l'attractivité et l'image de la recherche à Besançon, la Ville est sollicitée pour soutenir l'organisation de cet événement qui participe à la valorisation des compétences et des travaux du doctorant. La remise du prix sera précédée par l'organisation d'un forum.

Dans le prolongement de sa politique de soutien à la recherche (colloques scientifiques et contrats doctoraux), la Ville de Besançon est sollicitée pour accueillir dans ses locaux, courant juin, l'organisation de ce prix.

Il est donc proposé de verser une subvention de 600 € à l'Association A'Doc. En cas d'accord sur cette proposition, la dépense sera prélevée au chapitre 65.23/6574 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 600 €, à l'Association A'Doc (Association des Doctorants) au titre de la remise du Prix A'Doc.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.